

# CHALLENGE DES RESERVES

## - REGLEMENT-

**Article Premier.** Le Comité du District de la Charente-Maritime organise chaque saison, une épreuve intitulée «**Challenge des réserves**».

**Article 2.** Cette épreuve est dotée d'un objet d'art qui reste la propriété du District. Il sera remis le jour de la finale au club vainqueur. Celui-ci en aura la garde pour une saison et devra le faire parvenir, en bon état, au siège du District avant le 1er mai de la saison suivante. Sur le socle de l'objet d'art, une plaque indiquera le nom du vainqueur de chaque saison.

**Article 3.** Le Comité du District est seul compétent pour l'organisation de cette épreuve.

**Article 4.** Les engagements doivent parvenir au Secrétariat du District de la Charente-Maritime, dont le montant est fixé chaque saison par le Comité organisateur en même temps que les engagements en championnat. Les droits d'engagements seront remboursés aux clubs qui ne pourraient, en raison de la réglementation de celui-ci, participer au Challenge.

**Article 5.** Les clubs engagés devront être en règle avec la F.F.F.et la L.F.N.A les terrains des clubs engagés devront être en catégorie 6

**Article 6.** Article 6. Le Challenge est ouvert exclusivement aux EQUIPES RESERVES des clubs disputant les championnats organisés par le District. (2ème réserve d'une équipe de ligue et 1 ère réserve d'une équipe de district). Si l'équipe de ligue n'a qu'une seule réserve, celle-ci ne pourra participer à l'épreuve. Une seule équipe par club sera autorisée à participer.

**Article 7.** Système et calendrier de l'épreuve - Voir règlement de la Coupe départementale Aristide Métayer.

## - QUALIFICATIONS -

### **Article 8**

1/ Les joueurs devront être titulaires de la licence de la saison en cours et ne pas être en infraction avec le règlement en vigueur.

2/ Ne pourra participer au Challenge des réserves :

- Tout joueur qui aura participé à la dernière rencontre officielle disputée par une équipe classée dans une division supérieure, sous réserve que la ou (les) équipe (s) dispute(nt) à la même date, une rencontre de compétition officielle.

- Tout joueur qui aura joué au cours de la saison à plus de 7 (sept) matchs (coupes et championnat) avec une équipe évoluant en Nationale ou en Ligue.

Pourra participer au Challenge des réserves

- 3 joueurs ayant participé à plus de 7 matchs (coupes et championnat) en équipes supérieure du club évoluant en district.

3/ En finale, les équipes peuvent inscrire et faire participer 16 joueurs.

**Articles 9 à 16.** Voir Règlement Coupe Départementale Aristide Métayer.